

CLOS D'AUDHUYClos d'Audhuy
46700 Lacapelle-cabanac

Siret : 804 150 787 00013

APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

OLIVIA LOUSTALOT

NIR : 2 93 04 46 127 016 39

Emploi : Ouvrier Viticole

Date d'entrée : 13/01/2026

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 9

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/03/2026 au 31/03/2026

N° 12 1778673934818 BS LOUSTALOT 01032026 1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.Mme OLIVIA LOUSTALOT
7 Rue des Aubépines
46700 Puy-l'Évêque

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Nb de jours travaillés : 22 et Nb de jours d'absence : 0

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	12,02	x	138,00	1658,76
Heures supplémentaires/heures complémentaires 1 à 125,00 %	15,03	x	2,75	41,33
Nombre total d'heures			140,75	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1700,09	x	10,00	170,01
Rémunération totale brute				1870,10
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	1870,10			20,77
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	1870,10	x	0,40	7,48
Sécurité Sociale Plafonnée	1870,10	x	6,90	129,04
Complémentaire T1	1870,10			89,57
Formation	1870,10			1,13
CSG non imposable à l'IR	1813,21	x	6,80	123,30
CSG imposable à l'IR	1813,21	x	2,40	43,52
CSG imposable sur autre rémunération	40,61			3,73
CRDS imposable à l'IR	1853,82	x	0,50	9,27
Total des cotisations et contributions obligatoires				427,81
Exonérations et allègements de cotisations				4,67
Montant net social				1446,96
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1446,96				

Montant net imposable : 1462,15

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 38,57

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 1462,15 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 1446,96

Cumul depuis le début du contrat et pour l'année fiscale liée au versement

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 3027,60 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 38,57 €

Date de versement : 05/04/2026